



GROUPE DE TRAVAIL MATERIEL COMPTE RENDU DE REUNION

Réunion du 13 juin 2016

PARTICIPANTS		DESTINATAIRES
	SOCIETE	Participants + Membres du GT Matériel (Vrac + Condi)
L. Bas am	GTC	
P. Jussaume am	PZ	
N. Bureau abs	PZ	
M. Vigot	AZ	
Y. Zedek abs	AZ	
V. Guimier	FZ	
P. Pouzin	BZ	
Th. Serré abs	ADG	
O. Aubertin	CFBP	

DATES DES PROCHAINES REUNIONS

(9 h 30 – 16 h au CFBP, sauf indication contraire dans l'ordre du jour)

6 SEPTEMBRE (MATERIEL)	25 OCTOBRE (MATERIEL)	6 DECEMBRE AM (COMITE NF)	6 DECEMBRE PM (EQUIPEMENTS)
13 DECEMBRE (MATERIEL)	7 FEVRIER 2017 (MATERIEL)	4 AVRIL 2017 (MATERIEL)	

Prochaines réunions « externes MATERIEL »				
Date	Matin	PM	Objet	Participants
15/06		X	APITI Synthèse Commentaires « 15/03/2000 »	OA
29 - 30/06	X	X	ISO TC 58 SC 2 WG12 Dublin	OA
04/07		X	CLAP T AFNOR	OA
05/07		X	GEA GT REX	OA
06 – 07/07	X	X	Phone conference standards JM CEN	OA + HF
27/07		X	Réunion UFIP BSERR APITI à l'UFIP	OA
08/09	X	X	CCAP	OA
09/09	X	X	CA APITI	OA
12/09	X	X	Commission E29E AFNOR	OA
13 – 16/09	X	X	Congrès AFIAP - ESOPE	OA
19 – 23/09	X	X	RID ADR JM Genève	OA
27 – 29/09	X	X	WLPGA – AEGPL Istanbul + Technical meeting	OA
4/10	X	X	CEN TC 286 WG8 Warsaw	OA
7/10	X		Bureau CLAP T AFNOR	OA
11 – 13/10	X	X	ERA Valenciennes Risk Analysis	OA
18/10		X	GEA Pleinier	OA + HF
19/10	X		Commission M40	OA + HF

Sujet n°1	Retour sur le CR de la précédente réunion et actions restant à réaliser
Actions :	Le CR de la réunion du 05/04 est approuvé

Sujet n°2	<p>Fonctionnement GT MAT :</p> <p>a) GT mat réduit : un GT Mat réduit sur les ESP s'est tenu le 24/05/16 vis-à-vis des modifications réglementaires relatives à l'introduction des réglementations appareils à pression (évolutions relatives au 15/03/2000 – suivi en service) au Code de L'Environnement. Il a permis de passer en revue le 1^{er} projet d'arrêté tel que présenté par le BSERR le 18/05/16, et de le commenter. D'autres échanges sur le sujet se feront au gré de l'avancement des discussions avec le BSERR, l'APITI et l'AQUAP.</p> <p>b) Point sur maj liste de diffusion :</p> <p>Antargaz : Marianne Vigot – Yannick Zedek – Jean Michel Moinard - Didier Lot – Arnaud Degen – Marine Bongat</p> <p>Butagaz : Philippe Pouzin – Bruno Cusset – Ludovic Depoix – Martial Guivarch</p> <p>Finagaz : Victoria Gumier – Stéphane Brelin – Céline Thoraval – Olivier Magaud</p> <p>Primagaz : Nicolas Bureau – Patrick Jussaume – Aurélien Blanchet</p>
Sujet n°3	<p>Synthèse avancement GTC :</p> <p>a) Préparation prochaine saison (années 1967 et 1977) : démarrage des essais préalables en cours. Suite à la défaillance du fournisseur de prestations d'électroérosion, 2 nouveaux fournisseurs ont été sélectionnés par l'IS.</p> <p>Campagnes 4^{ème} et 5^{ème} décennales lancées.</p> <p>b) Accessoire de sécurité à remplacer: Un point d'avancement des accessoires de sécurité non conformes sera demandé début juillet.</p> <p>c) Retards IP : un point d'avancement a été effectué avec le GTC sur les 3 dernières années. Les taux observés semblent anormalement élevés depuis 2 ans chez un des distributeurs. Vérifications en cours pour en cerner la cause exacte : erreurs de saisies ou pbs terrain. Ce type d'écart peut être à l'avenir plus sensible pour la profession vis-à-vis des éventuelles modifications réglementaires du 15/03/2000, dans l'hypothèse de la mise en place de plans d'inspections (voir plus loin).</p>

Sujet n°4	<p>Matériel vrac</p> <p>Généralités / Infos / nouveautés</p> <p>Suite incidents été 2015 : + de détails dans précédents CR GT Mat et CR GT Equipements. En résumé, à date :</p> <p>Jointage : recommandation professionnelle de jointage MAPV/RP04 Edition 1 mise sur le site CFBP.</p> <p>Soupapes : AZ toujours en attente de plus d'éléments du retour d'expertise du fabricant.</p> <p>Des campagnes de vérification trou d'homme, soupapes, notamment ciblées stations GPLC ont bien été effectuées par les distributeurs.</p> <p>Points particuliers en cours :</p> <p>a) Emissions acoustiques : (suivi)</p> <p>Groupe de travail adhoc : Mise à jour guide AFIAP / GEA. Dispo nouvelle édition en septembre 2016.</p> <p>REX : prochaine réunion du GT REX programmée pour le 05/07 pm, collecte des résultats en cours.</p> <p>b) Incident sur CDL Omeca : 2 cas FZ sur zone SOTRAZUR de CDL L5 (02/14) montés par le même technicien.</p> <p>Les investigations du fabricant, essais et expertises complémentaires lancées par le distributeur auprès de l'IS et du CETIM ne démontrent pas d'anomalie de fabrication mais bien un faciès de rupture typique d'une contrainte de serrage excessive exercée par le technicien. Action : Restrictions à lever par les distributeurs en ayant prises + rappel consignes de serrage à effectuer auprès des intervenants.</p> <p>e) Suites à donner sur demande des GT Sécurité et Transports vis-à-vis des activités SPA pour une communication d'un document préconisant les couples de serrage maxi aux différents équipements citernes.</p>
------------------	---

	<p>Une recommandation pro sera préparée cet été avec en annexe un tableau rassemblant les différents type d'équipements pour communication aux fabricants, pour indication / rappel des couples de serrage préconisés. Version finale à valider par les fabricants lors du prochain GT Equipements.</p> <p>f) Revêtement épais des réservoirs PV (MA.PV/ST.06) : sur toute la surface ou uniquement sur le dessus ? Il est rappelé l'exigence technique de résistance aux impacts au poinçonnement statique par application d'une charge de 4 tonnes sur une surface de 40 cm² pendant 10 minutes. Critère d'acceptation: pas de claquage au peigne électrique sous 2500 V. Une demande d'essais et de confirmation du respect de cette exigence dessus et dessous la citerne sera adressée par les distributeurs à leurs fabricants.</p> <p>g) Reprise en clientèle le cas échéant de certains réservoirs enterrés sans les mettre obligatoirement aux statuts « vide non nettoyé » ou « jauge à 0 avec reliquat ». Après re-discussion en réunion, la demande de remise en cause de cette exigence relative de la MA.PV/RP.01 pour les réservoirs enterrés n'apparaît pas pertinente à la majorité des participants.</p>
Actions :	<p>Points particuliers en cours : Action CFBP : point a) la MA.PV/PR.04 sera à mettre à jour en S2, en conséquence de la révision du guide, annexes 4 et 6.</p>

Sujet n°5	Matériel bouteilles
	<p>Généralités / Infos / nouveautés</p> <p>Points particuliers en cours :</p> <p>a) Résistance barres composite : info du GT Transport : Echantillons transmis au CETIM: 5 barres ex BTZ et 5 barres ex PZ plus une barre neuve. L'objectif de cette prestation est de qualifier la méthode de contrôle ultrasonore (limite de sensibilité aux défauts recherchés) pour l'inspection en service de barres composites en fibres de verre.</p> <p>b) Commission de sécurité des consommateurs : suivi RAS</p> <p>c) Contrôle périodique bouteilles composites : changements dans le futur ADR 2017 vis-à-vis des délais 5 ans, 10 ans maxi. Après vérification auprès des autorités, les modifications relatives sont issues (« copiées / collées ») de l'Orange Book (réglementation internationale UN). Ce point sera néanmoins adressé au prochain CLAP T, dans la perspective éventuelle de motiver à terme un dossier, basé sur le REX et des essais destructifs pour envisager une échéance supérieure à 10 ans. Remarque : sur les bouteilles aciers classiques, le passage progressif de 5 à 10 puis 15 ans jusque dans l'ADR a été très progressif (cela a pris env. 50 ans, avec un REX significatif).</p>

Sujet n°6	Réglementation (Généralités)
	<p>Révision de la réglementation ESP/ESPT (Code de l'environnement) :</p> <p>a) ESPT : Pour les fûts, dorénavant (à compter du 1/1/16) considérés comme des ESPT y compris dans leur contrôle en service, il est précisé dans l'arrêté du 1/7/15 que « l'exploitant est en mesure de justifier que les contraintes subies par les récipients sont en deçà de celles pour lesquelles ils ont été fabriqués ». Dans cet esprit, sera préparée courant 2016 avec Primagaz une note de synthèse retraçant l'historique de conception, fabrication, exploitation (suivis en service) et essais. Action à lancer CFBP + Primagaz</p> <p>b) ESP : (suivi en service) Le projet d'arrêté « nouveau 15/03/2000 » a fait l'objet d'une revue détaillée et d'un rassemblement des commentaires en réunion GT MAT restreint du 24/05/16. Document en pièce jointe.</p> <p>Des éléments diffèrent dans ce texte par rapport aux éléments d'orientation indiquée par la CCAP du 29/03/16.</p> <p>En effet, pour rappel les opérations de Suivi en service (principalement IP, requalifications périodiques) devraient suivre à l'avenir 2 grandes options : avec ou sans plan d'inspection. Pour le régime général (sans plan d'inspection), l'administration proposait initialement pour les inspections périodiques une périodicité pour les gaz pouvant être étendue à 60 mois au lieu des 40 mois actuels.</p>

	<p>Dans sa présentation du 18 mai à l'AQUAP, l'APITI et le CFBP, le BSERR a abaissé cette possibilité d'extension du délai de 60 à 36 mois sans distinction de produit, valeur plus faible que les 40 mois initiaux (du 15/03/2000) à 36 mois. Cela aurait fait suite à des éléments tout récents issus d'une étude COPREC (syndicat professionnel des organismes et entités de contrôle) très partielle, portant sur 250 000 réservoirs (issus des bases de données des organismes adhérents à l'AQUAP), principalement des réservoirs d'air comprimé pouvant se trouver notamment dans des garages, avec des taux de non-conformité élevés.</p> <p>Cela renforce la pertinence d'étudier, compte tenu des référentiels documentaires CFBP existants (Guides professionnels, ..), et des procédures propre à chaque distributeur), la faisabilité d'effectuer ces opérations suivant le régime avec plan d'inspection à soumettre aux organismes.</p> <p>Dans ce sens, le GT MAT et le CFBP prépareront en parallèle des discussions avec l'administration des éléments d'évaluation des impacts (+ / -) pour notre profession, et des risques afférents sur par exemple les opérations de contrôles dont certaines sont déjà obligatoires, intervention d'un OH, processus qualité relatif des distributeurs, respect stricte des exigences de nos guides, traitement des non-conformité d'implantation, ...).</p> <p>Dans cet esprit chaque distributeur vérifiera le bon respect des exigences déjà présentes dans nos guides professionnels, par exemple la bonne application du Contrôle des réservoirs GPL par les chauffeurs-livreurs. Réf. MA.PV/PR.07 Ed. 3 du 28/08/2007.</p> <p>Un draft de structure de guide adapté à notre profession, rassemblant les éléments déjà existants (côté CFBP), et inspiré du DT 84 (document technique UFIP relatif au Suivi en exploitation des Equipements Sous Pression par un service inspection reconnu) sera préparé par le CFB.</p>
--	--

Sujet n°7	Réglementation Vrac
	<p style="text-align: center;"><u>VRAC</u></p> <p>c) Rappel : nouvelle directive 2014/68/UE, applicable au 19/07/2016, dont l'intégration du règlement 1272/2008 dit CLP (classification + étiquetage des produits). Référentiels documentaires à changer lors des prochaines révisions de nos référentiels documentaires, guides pros ...en lien avec le nouveau 15/03/2000 (action CFBP).</p> <p>d) Télé-déclaration de mise en service équipements sous pression (3,2 t+) : suivi. Pas de problème pour les 1ers utilisateurs. Action CFBP : A mettre à jour courant 2016 dans le référentiel documentaire GV du CFBP.</p>

Sujet n°8	Réglementation Bouteilles
	<p>d) Suite révisions guides pro, guides d'application et spécifications techniques : suivi RAS</p> <p>e) Etiquettes flamme de dimension réduite (suite) : suivi RAS</p> <p>f) Dispositions de l'ADR relatives aux bouteilles et à leurs ouvertures : suivi RAS</p> <p>g) Dispense de vérification intérieure : le groupe de travail AEGPL s'est réuni mi juin dans l'objectif d'avancer. Probable besoin de renouveler d'ici fin 2017 l'accord bilatéral actuel.</p> <p>h) « Over Moulded Cylinders » / autres méthodes alternatives de contrôle périodique : suivi. La réunion de 2 jours à Paris de l'ad hoc WG a permis de rédiger 1 proposition générale, divisée en 3 parties, qui sera officiellement présentée et discutée au JM de Genève mi-septembre 2016.</p> <p>Cette proposition générale décrit les exigences à respecter pour créer et proposer une méthode alternative d'inspection périodique des récipients.</p> <p>Proposition 1 – Règles Générales</p> <p>Proposition 2 – Essais unitaires non destructifs comme premier choix de substitution</p>

	<p>Proposition 3 – Essais destructifs lorsque les essais unitaires non destructifs ne sont pas appropriés</p> <p>i) Décret REP bouteilles de gaz : suivi. Le projet de nouveau décret va être bientôt publié. Malgré la loi ne permettant pas encore de transformer la qualification « déchet bouteille de gaz » en déchetterie, il imprime davantage dans la notice l'aspect ré-employable des bouteilles arrivant en déchèteries. Il supprime tous les dispositifs très administrativement contraignants pour nous (reporting d'indicateurs, éco-organismes, ..) du décret de 2012.</p> <p>Chaque distributeur a l'obligation de reprendre gratuitement en déchèterie les déchets bouteilles de gaz lui appartenant.</p> <p>Encore en discussion finale avec l'administration la rédaction d'un arrêté ministériel relatif à la sortie du statut de déchet de la bouteille reprise en déchèterie.</p>
--	---

Sujet n°9	Normalisation
	<p>a) CEN TC 286 :</p> <p>Réunion du CEN TC 286 à Helsinki les 1^{er} et 2 juin.</p> <p>Point synthétique groupe de travail par groupe de travail (WG1, WG2, WG5, WG6, WG7, WG8, WG9, WG10, WG11). A noter les points saillants suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - WG1 : changement de convenor: Tony Neale (UK - Calorgas) en remplacement de John Williams (UK - Flogas) - WG6 intenses échanges entre le convenor (Italie) et l'AEGPL sur la standardisation de « l'euroconnector ». - WG7 : animation CFBP : <ul style="list-style-type: none"> o EN 1440 (2016) et 16728 (2016) seront référencées dans l'ADR 2017, o prEN 13952, prEN 1439 en cours d'édition pour vote formel o viendront en révision systématique fin 2016: <ul style="list-style-type: none"> ▪ EN 12817:2010 LPG Equipment and accessories - Inspection and requalification of LPG tanks up to and including 13 m³; ▪ EN 12819:2009 LPG equipment and accessories - Inspection and requalification of LPG tanks greater than 13 m³; - WG8: reprise du travail sur l'EN 16125 prévue cet automne, avec assistance CFBP au « convenor » polonais, sur les tuyauteries vis à vis des exigences communes à définir pour les fabrications "composites". - WG9 : la norme EN 15609 définissant les précautions à prendre pour l'installation des moteurs et réservoirs LPG inboard sur bateaux de loisirs doit être revue pour prendre en compte les moteurs outboard. Le convenor, soutenu par l'AEGPL, lance un appel aux experts de ce type de sujet à participer au groupe de travail. <p>b) ISO TC 58 SC2 WG12 valves et connections bouteilles : Prochaine réunion fin juin à Dublin.</p>

Prochaine réunion : le 6 septembre 2016 dans la petite salle de réunion du CFBP

O. Aubertin : lundi 5 mars 2018